MIG INFOS

ASSOCIATIONS – rubrique Gestion

Comment créer un compte Twitter ? novembre 2015

Pour communiquer sur vos activités, garder le contact avec vos adhérents, vous informer, pourquoi ne pas vous inscrire sur Twitter ? Mode d'emploi pour créer un compte au nom de votre association.

Qu'est-ce que Twitter ?
Twitter est un réseau social de microblogging qui permet d'échanger, de consulter et de publier des « tweets ». Les tweets sont de courts messages qui peuvent contenir du texte (140 caractères au maximum), des photos, des vidéos ou encore des liens.

Où et comment s'inscrire ?
Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur Internet sur le site de Twitter. Le formulaire d'inscription est très rapide à remplir.
Vous pouvez également télécharger l'application Twitter pour iPhone sur l'App store ou celle pour Android sur Google Play. Les applications sont également gratuites.
Vous devrez renseigner un nom (généralement celui de l'association), un numéro de téléphone et choisir un mot de passe. Vous pouvez aussi vous inscrire avec une adresse email. Sachez que ni votre numéro de téléphone ni votre adresse email ne seront rendus publics.

Comment choisir son nom d'utilisateur ?
Sur Twitter, les noms d'utilisateurs sont des identifiants uniques. Ils sont précédés du caractère arobase « @ » (par exemple @restosducoeur, @emmaus_france ou encore @CroixRouge). Pour votre association, vous reprendre son nom ou son acronyme. Vous ne pouvez dépasser 15 caractères et vous ne pouvez inclure ni caractères spéciaux, ni espace. Si c'est possible, optez pour un nom assez court. Il sera facile à retenir et prendra moins de place dans les tweets.
Le nom d'utilisateur figurera dans l'adresse Web de votre compte Twitter : https://twitter.com/nomdutilisateur.
Sachez que vous pourrez à tout moment le modifier, à condition que celui que vous souhaitez adopter soit disponible.

Comment personnaliser votre profil ?
Pour éditer votre profil, vous devrez vous rendre dans les paramètres de votre compte. Vous devrez notamment choisir une photo de profil, par exemple le logo de votre association. C'est cette photo qui apparaîtra en face de vos tweets. La taille recommandée est de 400 x 400 pixels. Par

défaut, Twitter vous attribuera une image d'œuf. Pensez à la remplacer pour montrer qu'il s'agit d'un véritable compte.
Vous devrez aussi choisir une bannière (le bandeau qui apparaîtra en haut de votre page). La taille recommandée est de 1500 x 500 pixels.
Pour les formats de photos vous pouvez choisir les formats JPG, GIF ou PNG, mais pas les GIF animés.
Vous pouvez également ajouter dans votre profil une biographie (de 160 caractères au maximum), indiquer une localisation, l'adresse de votre site Web et une date de naissance.
Enfin, lorsque vous vous inscrivez sur Twitter, vous avez la possibilité de protéger vos tweets ou de les laisser publics. Les tweets protégés ne seront visibles que par vos abonnés, que vous aurez préalablement acceptés. Pour un compte d'une association, il est préférable de laisser vos tweets publics afin de toucher le maximum d'internautes.

Pour en savoir plus :
- Le centre d'assistance de Twitter

© Anne Le Mouëllic – MIG/Uni-éditions – novembre 2015